Le niveau des ressources de fonctionnement des universités québécoises : comparaison aux autres universités canadiennes, 1995-1996 à 2002-2003

Rapport du Comité conjoint CREPUQ-MEQ sur le niveau des ressources

Le 26 novembre 2002

AVANT-PROPOS

Ce rapport présente les résultats des travaux menés pour donner suite à un engagement pris par le MEQ et la CREPUQ, dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse, visant à faire le suivi du niveau des ressources dont disposent les universités québécoises par comparaison avec celui des autres universités canadiennes au chapitre des budgets de fonctionnement.

Un Comité conjoint CREPUQ-MEQ sur le niveau des ressources a été créé à cette fin. Il a tenu sa première réunion le 7 mai 2002. Il était composé comme suit :

Chapelain Louis, président	Université du Québec en Outaouais
Carreau Germain	Université de Montréal
Del Degan Réal	Université McGill
Dionne Marcel	École Polytechnique
Dumont Moréno	HEC Montréal
Giroux Yves	Université Laval
Létourneau Claude	Université du Québec
Maheu Robert	Ministère de l'Éducation
Ménard Mario	Université du Québec à Montréal

De plus, un mandat de vérification a été confié à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), pour accompagner le Comité tout au long du processus et, à la fin, formuler un avis sur la rigueur et la qualité de ses travaux.

Le Comité conjoint s'est doté d'un Groupe de travail technique, auquel se sont joints différents collaborateurs. Le Groupe de travail, dont faisaient partie plusieurs membres du Comité lui-même, a tenu plusieurs réunions au cours de l'été 2002, auxquelles ont participé régulièrement la plupart des membres du Comité. Il faut souligner, en ce qui a trait à la contribution technique de ces derniers, celle de monsieur Germain Carreau qui a mis de l'avant le cadre d'analyse pour la période 1995-1998 et celle de monsieur Robert Maheu, qui a en outre fait profiter le Comité des travaux de ses collaborateurs. Dans le cadre de la réalisation de son mandat, monsieur Maheu a tenu à préciser cependant que son rôle en était un d'« observateur participant » et qu'il ne pouvait pas, de ce fait, être signataire du présent rapport.

Ont aussi participé aux travaux, au plan technique :

Barnabé Jacques	Ministère de l'Éducation
Daly, Gérald	Raymond Chabot Grant Thornton
Demers, Marius	Ministère de l'Éducation
Girard Guy	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
LaHaye Jacques	Ministère de l'Éducation
Ouellet Lorraine	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
Pastinelli Jean-Pierre	Université du Québec
St-Amour Yvon	Ministère de l'Éducation
Williams Daniel	Raymond Chabot Grant Thornton

Madame Lorraine Ouellet a mené les travaux sur la période d'estimation (1999-2002), monsieur Jean-Pierre Pastinelli a assuré la mise au point de l'amélioration progressive du chiffrier de travail utilisé pour les simulations, alors que la coordination des travaux et la rédaction du rapport ont été principalement effectuées par monsieur Guy Girard.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

1. TRAVAUX SUR LES DONNÉES DE LA PÉRIODE 1995-1996 À 1998-1999 5

2. LA PONDÉRATION DES ÉTUDIANTS PAR CYCLE ET PAR DISCIPLINE 9

3. LES DONNÉES FINANCIÈRES 11

4. LES FAMILLES D'ÉTABLISSEMENTS 13

5. TRAVAUX SUR LES DONNÉES DE 1999-2000 À 2002-2003 15

6. LES RÉSULTATS 17

CONCLUSION 19

INTRODUCTION

Un mécanisme de suivi comparatif du niveau des ressources financières dont disposent les universités québécoises par comparaison avec celui des autres provinces doit comporter au moins trois pièces maîtresses :

- un jeu de données fournies par un organisme statistique qui peut en assurer la fiabilité;
- des techniques d'analyse éprouvées appliquées à ces données;
- un processus grâce auquel un groupe de personnes aptes à appliquer ces techniques s'y emploient systématiquement, afin d'en tirer des conclusions appropriées.

En ce qui a trait aux données, le Comité a rapidement complété son état de situation et constaté la limite qui tient au délai incontournable entre le moment où les choses se passent et le moment où les statistiques pour les décrire sont disponibles. C'est pourquoi ce rapport s'articule en deux parties principales correspondant aux étapes de la démarche du Comité : les travaux ont porté d'abord sur des données plus anciennes, couvrant la période de 1995-1996 à 1998-1999, réelles et plus détaillées. Sur cette base, le Comité a eu l'occasion de confronter diverses méthodologies et de faire quelques constats importants, avant de produire des estimations, pour couvrir la période de 1999-2000 à 2002-2003.

Au plan de la méthodologie, le Comité a procédé à un examen de l'éventail des paramètres à prendre en compte dans l'évaluation de la situation relative des établissements universitaires en ce qui a trait aux ressources de fonctionnement dont ils disposent. Ce rapport décrit les différents scénarios envisagés dans le cadre de cet examen.

Au plan du processus enfin, pour réaliser l'objectif de conclure avec une représentation synthétique de la situation analysée, le Comité n'avait d'autre choix de démarche que celui d'une recherche documentée de consensus sur un scénario à retenir parmi ceux qui avaient été examinés. C'est cette recherche du scénario qui rallierait tous les membres du Comité, sinon à tout le moins la majorité d'entre eux, qui a mené aux résultats présentés dans ce rapport.

Le rapport présente et explique les résultats exacts de l'application du modèle de comparaison élaboré en utilisant les paramètres déterminés par les membres du Comité et considérés par eux comme adéquats et représentatifs, compte tenu des informations disponibles et du délai imparti.

1. TRAVAUX SUR LES DONNÉES DE LA PÉRIODE 1995-1996 À 1998-1999

Les travaux ont été amorcés avec des données provenant de la dernière édition d'une base de données constituée par l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) (produite par Beyond 20/20) en s'alimentant aux sources de données officielles. Cette base de données couvre les diverses facettes des universités canadiennes (étudiants, finances, professeurs, diplômes octroyés, volume des activités de recherche, etc.). Le Comité et son Groupe technique en ont tiré une série chronologique couvrant les années de 1995-1996 à 1998-1999 inclusivement, et portant sur :

- les dépenses des établissements par fonds et poste de dépenses — le fonds de fonctionnement général et le fonds de fiducie étant visés;
- le nombre d'étudiants, par établissement, par domaine d'études, par régime (temps complet ou temps partiel) et par cycle;
- les professeurs, les diplômes décernés et les dépenses en recherche, qui ont été utilisés comme indicateurs au moment d'établir des regroupements d'établissements.

Pour l'année 1998-1999, les données tirées de cette base ont été systématiquement confrontées aux données originales produites par Statistique Canada pour les inscriptions et, en ce qui concerne les données financières, par l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU). Cette opération a permis de valider l'utilisation qui a été faite des données de Beyond 20/20 et d'apporter les corrections et ajustements requis aux fichiers de travail.

Ces fichiers de travail font intervenir un ensemble de paramètres servant à traiter les données :

- pour la conversion des étudiants à temps partiel en étudiants en équivalence au temps complet (EETC) à l'aide d'un facteur de conversion;
- pour la normalisation des comparaisons au moyen d'une grille de pondération des étudiants par cycle et par discipline.

Les traitements permettent aussi d'appliquer le concept central retenu pour mesurer les ressources dont disposent les universités : celui des dépenses par étudiant, ou coût moyen. Pour comparer sur cette base la situation relative des universités québécoises par rapport à celle des autres provinces, deux approches ont été initialement explorées :

- l'une compare le niveau des ressources dont disposent l'ensemble des établissements universitaires du Québec par rapport à celui de l'ensemble des établissements dans les autres provinces canadiennes (approche de système à système);
- l'autre compare le niveau des ressources dont disposent les établissements universitaires québécois par rapport à celui des établissements des autres provinces appartenant à leur « famille » (approche par comparables). Le résultat d'ensemble est la somme du résultat de chaque famille.

Le fichier de travail utilisé par les membres du Groupe de travail technique du Comité a permis de produire un large éventail de simulations pour des valeurs plausibles, et autant que possible, documentées, des paramètres pertinents. L'éventail des paramètres et des scénarios analysés est décrit dans le tableau ci-dessous :

Paramètres	**Valeurs considérées au cours des travaux**
Facteur de conversion des étudiants à temps partiel en EETC	1) Même facteur de conversion appliqué uniformément au Québec et ailleurs : 2,6, 3,3 et 3,5; 2) 4,0 au Québec et 3,5 ailleurs.
Pondération des étudiants	1) Sans pondération; 2) avec pondération : deux grilles ont été utilisées, dont l'une permettait de simuler avec 9 groupes disciplinaires et l'autre avec plus de 100 disciplines regroupées en 9 groupes.
Postes de dépenses retenus	1) Ensemble des postes du (ou des) fonds considéré (s); 2) ensemble des postes du (ou des) fonds considéré (s) moins les postes de dépenses suivants : achats, location et entretien du mobilier et de l'équipement; améliorations et transformations; locations de locaux; taxes; bâtiments; remboursement de la dette; 3) ensemble des postes du (ou des) fonds considéré (s) en 1) ou 2) moins les bourses.
Fonds retenus	1) Ensemble des dépenses du fonds de fonctionnement général et du fonds de fiducie; 2) fonds de fonctionnement général seulement.
Traitement des établissements	1) Établissements de chaque province regroupés en un seul bloc ou; 2) établissements regroupés en 3, 4 ou 5 familles.

Du grand nombre de scénarios qu'on peut tirer de la combinaison des possibilités mentionnées, les résultats présentés ci-après sont ceux que le Comité juge les plus indicatifs de la situation relative du Québec en termes de ressources de fonctionnement des établissements universitaires.

La démarche qui a mené à ces choix n'est pas arbitraire : elle a consisté, dans une première étape, à calculer effectivement les différents résultats auxquels pouvaient mener telle ou telle hypothèse, et à analyser ensuite la sensibilité des résultats. Cette première étape a permis aux membres du Comité de faire un certain nombre de constats et d'en arriver à des conventions de nature méthodologique.

Ainsi, on a beaucoup débattu, au cours des travaux, du facteur de conversion (de temps partiel à temps complet). Les principales valeurs examinées ont été des facteurs de 3,3 (que privilégiaient certains participants des universités), de 3,5 (le chiffre utilisé habituellement par le MEQ et privilégié par ce dernier) et de 2,6, (le facteur employé aux États-Unis par le *National Center for Education Statistics* (NCES) dans son importante banque de données IPEDS (*Integrated Postsecondary Education Data System*)). Les simulations ont permis de constater que les résultats étaient assez peu sensibles au choix de l'un ou l'autre des facteurs 3,3 ou 3,5. Même si les universités privilégiaient le premier, il a été convenu de convertir les étudiants à temps partiel en EETC à raison de 3,5 pour 1.

Une autre question qui a fait l'objet de discussions est celle de la pondération des effectifs par cycle et par discipline. Alors que les comparaisons antérieures calculaient la dépense par rapport au nombre brut d'EETC, les travaux du Comité ont fait appel à cette technique de la pondération des effectifs qui permet de tenir compte de la différence des coûts par cycle et discipline. Avant d'en arriver aux conclusions découlant de cet exercice, la section suivante montre comment cette approche permet de prendre en compte la différence de structure entre le système universitaire québécois et celui des autres provinces canadiennes, en particulier du fait de l'existence de l'ordre collégial au Québec.

Enfin, on s'est assuré de la présence continue des établissements pour toute la période d'observation, soit 1995-1996 à 2002-2003 inclusivement. De même, tous les établissements créés après 1995-1996 n'ont pas été retenus dans l'exercice.

2. LA PONDÉRATION DES ÉTUDIANTS PAR CYCLE ET PAR DISCIPLINE

Les discussions sur la manière dont le système universitaire québécois se compare à celui des autres provinces sur le plan financier ne peuvent éviter d'aborder la question de savoir si, et comment, on peut prendre en compte les différences de structure entre les systèmes, dont la principale est la présence de l'ordre collégial au Québec.

Dans le cadre des travaux comparatifs réalisés au cours des années 1980, dans lesquels la comparaison était axée sur l'Ontario, on corrigeait les données ontariennes en soustrayant une partie des dépenses et, dans une proportion différente, une partie des clientèles avant d'effectuer le calcul du coût moyen. Une autre solution envisagée à l'époque était d'ajouter pour le Québec l'équivalent de la deuxième année au collégial. Ces approches n'ont pas été retenues par le Comité.

Outre la durée des études, la différence entre les systèmes se manifeste par le fait que les étudiants québécois se retrouvent dans des champs d'études spécialisées ou aux études supérieures dans des proportions différentes de celles qu'on observe dans les autres provinces canadiennes. Or, il est admis qu'on observe normalement des écarts de coûts entre différents champs disciplinaires et entre cycles d'études. Pour qu'une comparaison soit juste, il importe donc que soient prises en compte la répartition des étudiants entre cycles et disciplines, ainsi que les différences de coût entre cycles et disciplines. Ce sont ces différences que permet de refléter la pondération des étudiants, qui est basée sur le rapport entre les coûts dans les différentes catégories définies par le cycle et la discipline[1].

Dans les travaux conduits sous l'égide du Comité, on a examiné les résultats de scénarios faisant intervenir deux grilles de pondération différentes : l'une fréquemment utilisée pour la comparaison entre universités canadiennes, l'autre provenant d'un exercice inédit conduit au MEQ avec les données de 1996-1997, et visant à établir le coût moyen des programmes, regroupés par cycle et secteur disciplinaire. C'est cette dernière qui a été retenue pour les fins de ce rapport; les valeurs des coefficients paraissent à la page suivante.

Mais les résultats de l'application de ces deux grilles vont dans le même sens, à savoir que les clientèles au Québec sont, au total, dans des catégories disciplinaires et à des niveaux d'études plus coûteux.

Bien que la grille élaborée par le MEQ ait été retenue pour les fins de ce rapport, les représentants des universités au Comité ont exprimé des réserves à son endroit. C'est en effet une grille qui découle d'une étude du coût des programmes au Québec dans laquelle on utilise des coefficients de pondération inter-cycles, fixés a priori, de 1,5 et 2,5 pour le deuxième et le troisième cycles par rapport au premier. En l'absence d'une étude plus poussée de la question, les représentants des universités auraient préféré utiliser les résultats que cette étude aurait donnés si on avait utilisé des coefficients de 2,5 et 3,5, mais le MEQ n'était pas en mesure de produire les résultats d'un tel changement d'hypothèses à l'intérieur des délais impartis au Comité.

1 Supposons, pour prendre un exemple se limitant aux disciplines, deux contextes où les coûts dans trois secteurs disciplinaires sont identiques, soit 4, 6 et 10 mille dollars par étudiant. On peut calculer que le système où les effectifs se répartissent à raison de 50, 40 et 10 % entre les trois secteurs a une dépense moyenne de 500 dollars de plus par étudiant que celui où la répartition est de 65, 30 et 5 %. Il faut tenir compte de la dimension disciplinaire et pondérer pour retrouver ce qu'on a au départ posé, à savoir que les coûts sont identiques dans les deux systèmes.

Grille de pondération retenue

	Baccalauréat	*Autre premier cycle*	*Maîtrise*	*Doctorat*	*Autres études supérieures*
Arts et sciences (général)	1,05	0,93	1,54	2,55	1,32
Education	1,28	1,12	1,82	3,00	1,80
Beaux-arts et arts appliqués	1,59	1,42	2,32	3,99	2,59
Humanités	1,16	1,03	1,86	3,18	1,72
Sciences sociales	1,12	0,98	1,69	2,85	1,49
Agriculture et sciences biologiques	1,88	1,80	3,14	4,87	3,79
Génie et sciences appliquées	1,65	1,38	2,86	4,79	2,62
Professions de la santé	1,91	1,03	3,02	5,40	3,69
Mathématiques et sciences physiques	1,42	1,07	2,53	5,03	1,86

3. LES DONNÉES FINANCIÈRES

En ce qui a trait aux fonds considérés, les dépenses du fonds de fonctionnement général et du fonds de fiducie sont considérées conjointement. On pourrait s'interroger sur l'opportunité de considérer seulement le premier de ces fonds, surtout en invoquant le fait qu'ils ne sont pas alimentés aux mêmes sources. Mais l'objectif est ici de porter un jugement sur la capacité concurrentielle des universités québécoises par rapport à celle des universités des autres provinces au chapitre de leurs budgets de fonctionnement. Or, tant le fonds de fonctionnement général que le fonds de fiducie viennent alimenter les budgets de fonctionnement. La prise en compte de ces deux fonds permet seule d'évaluer correctement la situation, et cela est d'autant plus nécessaire pour l'avenir que les revenus de fiducie s'accroissent à un rythme nettement plus élevé dans les autres provinces.

Certaines catégories de dépenses ont été exclues : les postes de dépenses qui pourraient être considérés à la limite comme étant plutôt de l'ordre des immobilisations (achats, location et entretien de mobilier et d'équipement, améliorations et transformations, bâtiments) de même que le remboursement de la dette, les taxes foncières et la location de locaux. Il faut noter à cet égard que le MEQ aurait souhaité que le poste de dépenses « bourses » soit aussi exclu. On ne donne pas suite à ce souhait dans ce rapport parce que cette question mériterait plus ample examen. En effet, il n'était pas clairement établi au moment de la rédaction de ce rapport si les dépenses de ce poste sont en totalité des bourses institutionnelles qu'on peut considérer comme des dépenses connexes à celles qui sont faites pour le recrutement de bons étudiants ou si elles sont en partie, et pour quelle part et dans quelles provinces, des montants versés par les universités au titre de fiduciaires d'un régime d'aide aux étudiants. Il a été envisagé que, si tel était le cas, une analyse plus poussée des systèmes d'aide aux étudiants, au niveau des ensemble provinciaux, serait requise. Il importe aussi de reconnaître que dans l'environnement concurrentiel dans lequel les universités évoluent, les bourses sont devenues un élément essentiel de leur stratégie d'attraction et de rétention des étudiants. La nécessité qu'elles disposent de ressources adéquates à cette fin est devenue incontournable. D'où l'importance d'en tenir compte dans les ressources disponibles.

4. LES FAMILLES D'ÉTABLISSEMENTS

Outre la prise en compte, à travers la pondération des clientèles, des différences de coût entre cycles et secteurs disciplinaires, l'approche de la comparaison entre familles d'établissements comparables, inspirée de la philosophie du « benchmarking », permet, elle, de fournir une représentation encore plus fine de la situation relative des établissements québécois par rapport aux établissements universitaires des autres provinces. Elle consiste à classer les établissements québécois, d'une part, et les établissements des autres provinces, d'autre part, en catégories ou « familles » d'établissements comparables, et de comparer ensuite les uns aux autres, en termes de ressources par étudiant. L'évaluation de l'écart dans les ressources disponibles se fait en calculant les dépenses par étudiant dans chaque famille au Québec, d'une part, et dans les autres provinces canadiennes, d'autre part, et en multipliant ensuite l'écart observé pour chaque famille par le nombre d'étudiants dans chacune de ces familles au Québec.

Dans les travaux rapportés ici, cette approche fait appel à une définition des familles basée sur la taille de l'établissement, la présence, ou non, d'une faculté de médecine et le fait que l'établissement octroie, ou non, des diplômes de doctorat. La mise en place de ces familles s'est faite en trois temps. Une première classification comportait quatre familles :

- celle des établissements avec faculté de médecine en 1998-1999;
- celle des établissements sans faculté de médecine et comptant plus de 10 mille EETC en 1998-1999;
- celle des établissements offrant des programmes de doctorat et comptant moins de 10 mille EETC en 1998-1999;
- celle des établissements n'offrant pas de programme de doctorat et comptant moins de 10 mille EETC en 1998-1999.

Cette première classification comportait le désavantage d'une dissymétrie importante dans la répartition par famille entre le Québec et les autres provinces canadiennes. Ainsi, alors que dans les trois premières familles, le pourcentage que représentent les universités québécoises dans chaque famille, par rapport au nombre qu'on observe ailleurs au Canada, se situe entre 20 et 33 %, dans la quatrième famille, cependant, on retrouve un grand nombre d'établissements ailleurs au Canada, et fort peu au Québec : moins de 10 % de ce qu'on retrouve là-bas. On a ramené le tout à trois familles, la troisième regroupant l'ensemble des établissements qui ne se retrouvent pas dans les deux premières.

Au terme de l'application de cette approche, où on est passé du concept d'établissements comparables au concept de « familles comparables », la majorité des établissements canadiens ont été retenus : seuls, du côté québécois ont été exclus : l'INRS, en raison de sa mission particulière de recherche et le Siège social de l'Université du Québec, dont les données financières ne sont pas consolidées avec celle des unités constituantes et recoupent, pour une part estimée à environ 50 %, des dépenses rapportées pour ces dernières. Ces comparaisons par famille, pour exclusives qu'elles soient de ces deux établissements, n'en couvrent pas moins un ensemble d'établissements du Québec représentant plus de 99 % des étudiants et 95 % des dépenses observées dans le réseau québécois.

Il faut noter que le MEQ a exprimé une préférence pour les comparaisons de système à système. Mais le Comité a néanmoins privilégié l'approche basée sur cette notion de benchmarking et retenu l'approche par familles d'établissements comparables. Les résultats présentent donc, pour un ensemble constitué de la presque totalité des établissements du Québec, une mesure de l'écart de ressources dont ils disposent par comparaison avec leurs pairs.

5. TRAVAUX SUR LES DONNÉES DE 1999-2000 À 2002-2003

L'objectif d'avoir des chiffres qui décrivent, autant que possible, la situation actuelle imposait qu'une méthode d'estimation prenne le relais pour produire des indicateurs décrivant la situation récente. On a procédé de la manière suivante.

À partir des revenus de 2000-2001 (ACPAU) par établissement universitaire, la méthode d'estimation suivante a été utilisée pour les années 2001-2002 et 2002-2003.

En premier lieu, les revenus du fonds de fonctionnement général ont été ventilés en trois (3) composantes :

- subventions du gouvernement provincial;
- droits de scolarité;
- autres sources.

Les estimations ont ensuite été produites comme suit :

- la subvention du gouvernement provincial a été indexée du taux de variation annuel publié par l'AUCC pour 2001-2002 et 2002-2003, par province, sauf dans le cas du Québec pour 2001-2002 : la variation réelle étant connue, c'est cette dernière qui a été utilisée;
- les revenus en droits de scolarité ont été indexés des taux de variation annuels publiés par Statistique Canada pour 2001-2002 et 2002-2003, par province, sauf dans le cas du Québec où un taux de 0 %[2] a été retenu;
- les revenus provenant des autres sources ont été augmentés par hypothèse de 1 % en 2001-2002 et de 1 % en 2002-2003.

Les dépenses observées en 2000-2001 ont alors été indexées à partir de la variation annuelle des revenus ainsi observée, par établissement, de 2000-2001 à 2001-2002 et de 2001-2002 à 2002-2003. Par exemple, si les revenus d'un établissement ont augmenté de 2,1 % entre 2000-2001 et 2001-2002, les dépenses du même établissement ont été indexées de 2,1 %.

En ce qui concerne les étudiants, on a pu utiliser pour 1999-2000 les mêmes données réelles de Statistique Canada, par établissement, que celles qui avaient été utilisées jusqu'à 1998-1999, sauf pour trois provinces maritimes, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Les inscriptions dans ces provinces ont été estimées sur la base des taux de variation calculés à partir des données préliminaires sur les inscriptions au trimestre d'automne, colligées annuellement par l'AUCC, par établissement. Ces données sont ventilées selon le régime et le niveau d'études (temps plein — temps partiel, premier cycle — études supérieures).

2 Les taux publiés par Statistique Canada pour le Québec sont de 1,5 % en 2001-2002 et de 0,5 % en 2002-2003. Ces taux consistent en une moyenne pondérée des droits de scolarité et sont le reflet, pour le Québec, de l'augmentation du forfaitaire exigé des étudiants étrangers, qui est récupéré en totalité par le MEQ. Il ne s'agit pas de l'augmentation des droits de scolarité pour les résidents du Québec, lesquels n'ont pas été indexés ni en 2001-2002, ni en 2002-2003 : d'où le taux retenu de 0 %.

C'est cette méthode, basée sur les taux de variation d'une année à l'autre tirés des données préliminaires de l'AUCC, qui a été utilisée pour estimer le nombre d'étudiants pour la période de 2000-2001 à 2002-2003, sauf pour l'Ontario en 2002-2003. Dans cette province cette année-là, à défaut de données préliminaires, les inscriptions ont été estimées à l'aide des hypothèses suivantes reflétant les augmentations moyennes observées dans le reste du Canada :

- au 1er cycle : une croissance de 6 % tant pour les étudiants à temps complet que pour les étudiants à temps partiel;
- aux études supérieures, une croissance de 9,4 % chez les étudiants à temps complet et 10,1 % chez les étudiants à temps partiel.

En résumé, les estimés de la période 1999-2000 à 2002-2003 sont basés sur des données préliminaires sur les inscriptions, quand les données définitives n'étaient pas disponibles, et sur des hypothèses de croissance, quand les données préliminaires ne l'étaient pas (Ontario, 2002-2003). Ils supposent, de plus, que la structure des inscriptions par cycle et discipline est demeurée stable.

Il faut préciser enfin, concernant les hypothèses spécifiques qui ont présidé aux estimations, que :

- le rapport entre le nombre d'étudiants pondérés et le nombre d'étudiants inscrits, tel qu'observé de 1995-1996 à 1998-1999, est maintenu constant pour estimer les coûts moyens pondérés de 1999-2000 à 2002-2003 sur la base d'estimations qui, elles, portent sur les inscriptions par établissement, selon le régime et le cycle d'études;
- la part que représentent les dépenses retenues dans chacun des deux fonds considérés est évaluée, elle aussi, sur toute la période d'observation, et appliquée aux prévisions de dépenses sur la période d'estimation.

6. LES RÉSULTATS

Comme il a été mentionné précédemment, parmi l'éventail des paramètres qu'il était possible d'utiliser dans le cours des travaux, des choix ont été faits qui, de l'avis du Comité, permettent de produire les résultats qui fournissent une représentation adéquate dans l'état actuel des données disponibles, de la situation relative des universités québécoises par comparaison avec les universités des autres provinces canadiennes.

Rappel des hypothèses de travail retenues :

1. Facteur de conversion des étudiants à temps partiel en EETC : 3,5
2. Pondération des étudiants par cycle et discipline à l'aide d'une grille élaborée par le MEQ : 9 secteurs disciplinaires, cycles subdivisés en 5 catégories (voir page 11)
3. Dépenses considérées : fonds de fonctionnement général et fonds de fiducie
4. Postes de dépenses exclus (voir page 12)
5. Familles d'établissements comparables : trois (voir page 13)

Les résultats sont présentés dans le tableau et le graphique qui suivent. Ceux qui sont obtenus avec des données dont certaines seulement sont observées, apparaissent en italique.

Ressources financières dont disposent les universités québécoises par rapport à celles des autres provinces canadiennes, de 1995-1996 à 2002-2003, en millions de dollars — comparaison utilisant les paramètres retenus

	Étudiants pondérés au Québec		**Coût moyen pondéré**		**Écart en M $ par rapport au reste du Canada**
Année	Nombre considéré	Pourcentage du total	Au Québec	Si ailleurs au Canada	
1995-96	249 675	99,68%	7 353 $	7 755 $	100,2 $
1996-97	246 729	99,69%	7 157 $	7 753 $	147,1 $
1997-98	244 809	99,60%	6 879 $	8 027 $	281,0 $
1998-99	250 258	99,60%	6 767 $	8 497 $	433,1 $
1999-00	256 111	99,44%	7 519 $	9 194 $	428,9 $
2000-01	262 240	99,44%	7 844 $	9 452 $	421,7 $
2001-02	270 286	99,46%	7 884 $	9 321 $	388,5 $
2002-03 *	287 307	99,44%	7 804 $	9 110 $	375,3 $

* La prise en compte du fonds de fiducie représente un montant de 114 M$ de l'écart observé pour 2002-2003.

Ressources financières dont disposent les universités québécoises par rapport à celles des autres provinces canadiennes, de 1995-1996 à 2002-2003, en millions de dollars — comparaison utilisant les paramètres retenus

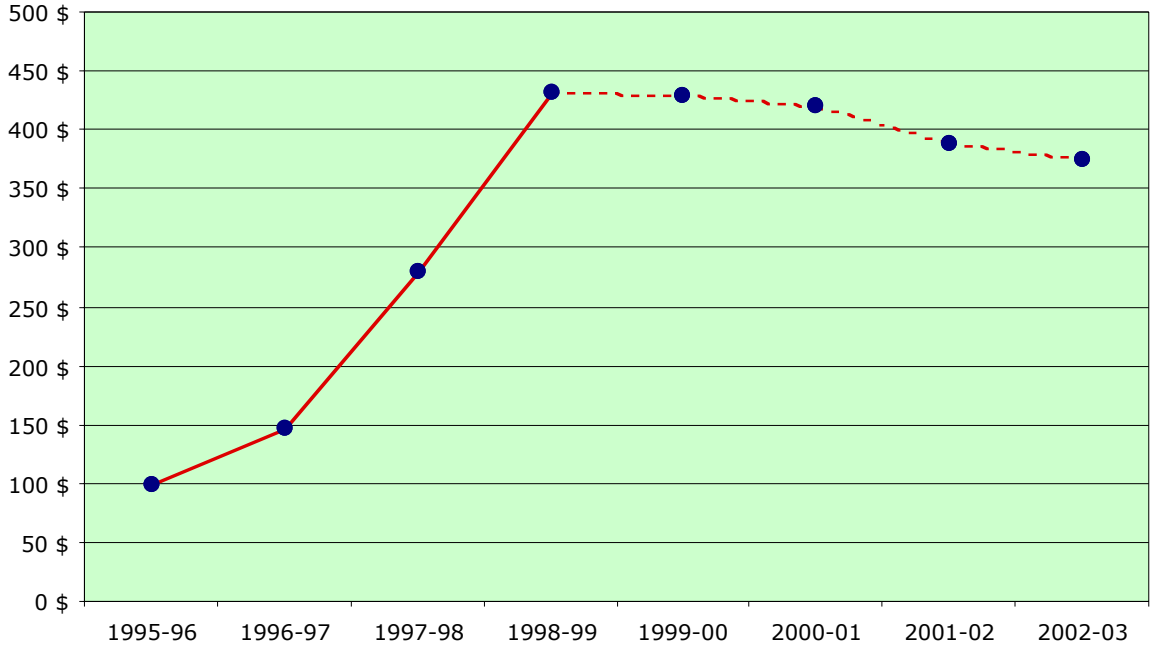

CONCLUSION

Pour juger de la manière dont le niveau des ressources dont disposent les universités québécoises se compare à celui dont disposent les autres universités canadiennes, le Comité a développé une méthodologie visant à ce que cette comparaison tienne compte, autant que possible, de la comparabilité des composantes. Deux éléments méthodologiques ont été retenus à cette fin :

- la pondération des étudiants pour tenir compte des coûts différenciés par cycle et discipline;
- la constitution de familles d'établissements comparables, à partir desquelles le niveau des ressources dont disposent l'ensemble des établissements universitaires québécois par rapport leurs homologues canadiennes a été estimé.

Suivant le scénario qui a été retenu comme décrivant la situation aussi bien que le Comité puisse le faire dans les circonstances, on estime que, pour l'année 2002-2003, un montant de l'ordre de 375,3 M $ représente le déficit de ressources de fonctionnement général des universités québécoises par comparaison aux autres universités canadiennes, dont 114 M $ attribuables au fonds de fiducie et 261 M $ au fonds de fonctionnement général.